



AVIS PUBLIC

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 24 août 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement :

RÈGLEMENT NUMÉRO 189-2021 SUR LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES

Ce nouveau règlement modifie, non limitativement, les dispositions suivantes :

- Délégation de pouvoir de dépenser aux postes de direction générale, direction des travaux publics et direction du service d'incendie;
- Délégation spéciale en faveur de la trésorerie;
- Délégation spéciale à la présidence d'élection.

Ce règlement abroge et remplace le règlement 2004-189 relatif à la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et ses amendements s'il y a lieu. Il est adopté par résolution numéro 2021-08-219.

Le règlement entre en vigueur à compter de la date de publication de cet avis public.

Il peut être consulté sur rendez-vous au bureau de la municipalité au 91 rue Principale à Saint-Jacques-le-Mineur.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 25 août 2021

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Code municipal entre 8h00 et 22h00, le 25 août 2021.

Isabelle Arcoite
Directrice générale et secrétaire-trésorière